



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
CANTON D'YZEURE
COMMUNE DE SAINT-ENNEMOND

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022

Le 4 octobre 2022 , à 19 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Lydie Pérot-Clavel, Maire

Présents : Lydie Pérot-Clavel - Aurore Delost - Jean François Désiré - Adam Giraud - Cédric Henriot - Anthony Jacquelin - Franck Morizot - Aurore Tabaran - David Vallet - -Sylvie Véniat -

Absents: - Nicolas Chenuet - Luc De Dreuille - Richard Lafort -

Secrétaire de Séance : **Anthony Jacquelin**

Après l'appel nominatif des membres, le maire constate que le quorum est atteint.

I - APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AOUT 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité

II DECISIONS MODIFICATIVES

délibération 2022/32

Délibération 2022/33

FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
Article (chapitre)	Prévision budgétaire		Article (chapitre)	Prévision budgétaire
6521 (65)	13 253,00 €	Subvention au budget multi	6419 (013)	17 175,00 €
657364 (65)	-591,00 €	Rect erreur cpte sur BP2022		
022	4 513,00 €			
Total dépenses	17 175,00 €		Total recettes	17 175,00 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Prévision budgétaire	Article (chapitre)	Prévision budgétaire
1641 (16)	12 779,00 €		
2188 (op 29)	45,00 €	021	12 824.00 €
Total dépenses	12 824,00 €	Total recettes	12 824.00

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Prévision budgétaire	Article (chapitre)	Prévision budgétaire
66111(66)	429.00 €	7552	13 253,00 €
023	12 824,00 €		

III - - ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération 2022 /34

Evolution des dépenses depuis 2020

Année	2020	2021	2022
Cotisation	7494	6838	6582,2
		-656	-255,8



On constate une baisse sensible des cotisations de l'éclairage public depuis la réduction des horaires (délibération n° 2021-03.02-009): - 656€ entre 2021/2020 et - 255.80€ entre 2022/2021.

Actuellement les horaires de l'éclairage public sont :

- De 6h30 au lever du jour
- De la tombée de la nuit jusqu'à 21h30.

Il est encore possible de réduire notre facture en limitant le temps d'éclairage à 20h.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres de limiter le temps de l'éclairage public dans le bourg de Saint Ennemond de :

- 6h30 au lever du jour
- De la tombée de la nuit à 20h.

De plus il estime qu'il n'est pas nécessaire de maintenir l'éclairage public au lieu-dit Les Pérards seul lieu-dit de la Commune à en bénéficier.

Dans le même ordre d'idée, il est convenu que les illuminations de Noël ne seront mises en place que du 16 décembre à la 1^{ère} semaine de janvier sans avoir recours à la location de nacelle qui est onéreuse.

Mme la maire est chargée des démarches auprès du SDE 03.

IV - NOUVEAU MODE DE CONVENTIONNEMENT AVEC LA CAF

Délibération 2022/35

Par délibération de 2018, le conseil municipal a approuvé le renouvellement du Contrat Enfant jeunesse (CEJ) pour la période 2018/2021.

Ce contrat conclu par les parties prend en principe fin le 31/12/2021 mais se doit d'être dénoncé par anticipation compte tenu de la démarches engagées par la CAF de l'Allier et Moulins Communauté pour l'élaboration la conclusion et la mise en œuvre d'une convention territoriale Globale (CTG).

Une telle convention poursuit une triple logique:

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé,
- Décliner les orientations nationales de la Branche Famille et des missions sur un territoire en partenariat avec une collectivité territoriale,
- Sécuriser les financements existants et permettre le développement de nouveaux services dans des conditions bonifiées et plus lisibles.

Ce dispositif sera ainsi déployé sur le territoire de la communauté d'agglomération de Moulins qui l'a approuvé lors du conseil communautaire du 29 juin 2021 et remplacera le Contrat Enfance Jeunesse. C'est la raison pour laquelle la CAF de l'Allier a proposé à la commune de dénoncer l'actuelle contractualisation afin de pouvoir bénéficier de nouveaux mode de financement dès janvier 2021.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'approuver la dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse dans le cadres de la réalisation d'une Convention Territoriale Globale** qui sera conclue en 2022 après élaboration du diagnostic social et territoire partagé à l'échelle de l'EPCI et définition des enjeux sur les bassin de vie.

- D'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à cette démarches.

Le conseil approuve à l'unanimité de dénoncer Contrat Enfance Jeunesse dans le cadres de la réalisation d'une Convention Territoriale Globale et autorise le Maire à signer tout acte afférent à cette démarche

V – REVISION DES LOYERS ET FERMAGE

Délibération 2022/36

Le dernier indice de référence des loyers (IRL) a été publié par l'INSEE le 13 juillet 2022. Il s'agit de l'IRL du 2^{ème} trimestre 2022. Il s'établit à **135,84** Il est en hausse **(+3,60 %)** par rapport à l'IRL du **2^{ème} trimestre 2021**.

Bâtiments	Taris 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Date d'application
4 rue de Banville	688€	694	719	10/10
1 rue de la Paix	165€	166	172	01/05
1 rue de la Paix	403€	406	421	01/04
11 rue de la Paix	568€	573	594	25/11
Logement multiservice 7 bis rue du Bourbonnais	316€	319	330	29/07
Commerce Multiservice 7 bis rue du Bourbonnais	510€	514€	532	29/07

Fermage agricole :

L'arrêté préfectoral n° 267/2022 du 10 août 2022 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2022.

L'indice des fermages est constaté pour 2022 à la valeur de 110,26 sur la base d'un indice 100 en 2009.

Cet indice est applicable pour les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

La variation de cet indice par rapport à l'année précédente est de + 3,55 %

Les Seguins : de 2021 = 417,52 - 2022 = **422.07€** - **2023 : 437.05**

Le Colombier : 2021 = de 120,00 - 2022 = **121.30€** - **2023 : 125.60**

approuvé à l'unanimité

VI - TAXE D'AMENAGEMENT:

La taxe d'aménagement est un impôt local perçue par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments qu'un habitant peut faire sur son terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable).

Pour calculer le montant de la taxe d'aménagement, il faut multiplier la surface taxable par la valeur déterminée par m² de surface, puis multiplier ce résultat par le taux voté par la collectivité territoriale.

Le taux de la taxe d'aménagement a été fixé par délibération de 2014 à 1,5. Le conseil, à l'unanimité de ses membres, reconduit ce taux sur tout le territoire de la commune

VII– CLASSE DECOUVERTE DU 27 AU 31 MARS 2023 A ALLEVARD (38)

Plan de financement établi par les maîtresses :

Coût total du séjour : 13 877€ (séjour: 10 767€+ transports: 3 110€)

Financement :

Coopérative scolaire : 2 000 €

Amicale Laïque : 2 000 €

Subvention CR 3 000 €

Participation familiales: 4 757€

Dons (associations...) à ce jour 120€

Participations de la mairie: 2 000 € ?

A l'unanimité de ces membre, le conseil accepte de participer au financement des la classe découverte pour un montant de 2 000€

VIII – REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR EMILIE NAVARRE

Mme Navarre a demandé l'autorisation de commander livres sur Amazon et le remboursement des sommes avancées. Le montant de la commande s'élèvent à 141.60€

IX - Questions diverses

Recrutement d'un agent recenseur

Les habitants de la commune de Saint Ennemond seront recensés du 19/01/2023 au 18/02/2023.

Il y a donc lieu de recruter un agent recenseur. Cette personne devra bien connaître la commune, être très disponible, posséder de réelles qualités relationnelles, avoir un véhicule.

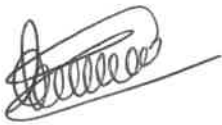
Des affiches seront apposer dans les commerces et l'information sera diffusée sur le site internet de St Ennemond et sur la page facebook.

Les intéressé(e)s devront se faire connaître à la mairie par téléphone ou par mail.

Prochaine réunion du Conseil Municipal **le mardi 6 décembre 2022 à 19h** à la mairie.

Fin de la réunion à 21heures

Le maire de Saint Ennemond



Lydie Pérot-Clavel

Le secrétaire de séance



Anthony Jacquelin